

La Révolution française

1/ Rappelle-toi les débuts de la Révolution française (séance de la semaine dernière) :

Face à la crise, Louis XVI convoque les états généraux (les représentants de la Noblesse, du Clergé et du Peuple) pour discuter des réformes (mais surtout pour leur demander des nouveaux impôts) **le 5 mai 1789**.

Le 20 juin 1789, des représentants du peuple font le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. On appelle cet événement **le Serment du jeu de paume**.

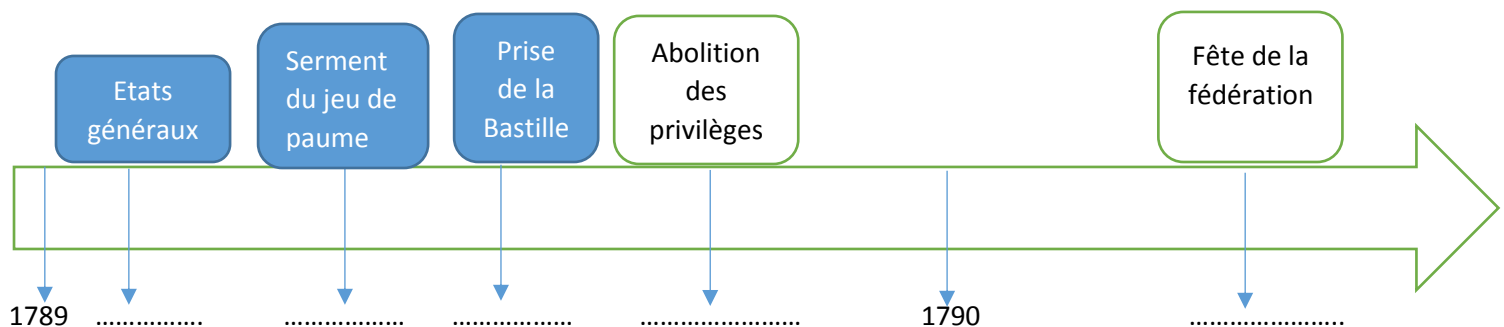
Une constitution : une loi fondamentale qui organise le pouvoir dans un pays.

Les états généraux : la réunion des représentants des Français convoqués par le roi de France.

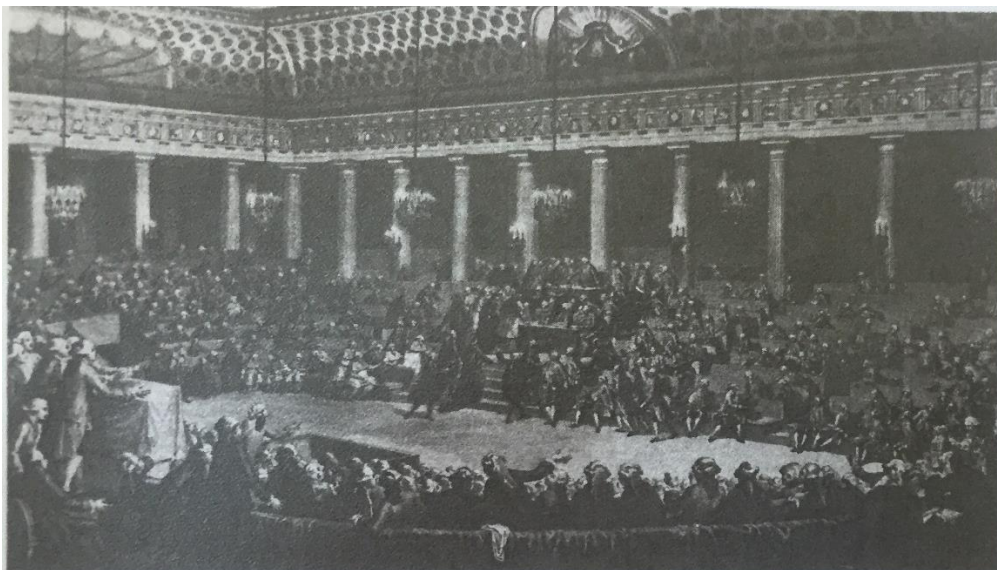
Une réforme : un changement fait pour améliorer.

Le 14 juillet 1789, les Parisiennes et les Parisiens prennent la prison de la Bastille : c'est le début de la Révolution française.

2/ Complète la frise ci-dessous à l'aide des dates soulignées dans le rappel (laisse les dates des étiquettes blanches vides) :



3/ Nous allons aujourd'hui connaître la suite des événements. Lis les documents suivants attentivement et retiens les dates importantes :



Nuit du 4 août 1789 à Versailles. Des nobles, inquiets des émeutes qui éclatent dans les campagnes, viennent de proposer la suppression des droits féodaux.

4 – L'abolition des privilèges

Depuis le printemps, **une grande agitation règne dans les campagnes**. Elle est due aux mauvaises récoltes, à la disette, à la rédaction des cahiers de doléances.

Les députés, comme tous les propriétaires, s'inquiètent. Dans un climat de peur, à Versailles, **la nuit du 4 août 1789**, ils votent **l'abolition des privilèges**, la suppression des droits féodaux et de la dîme.

Les jours suivants, l'Assemblée achève de rédiger **la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen**. Elle y proclame les idées de **liberté** et d'**égalité** sur lesquelles va se fonder la société nouvelle.

5 – La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (extraits)

Article 1 : les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Article 2 : le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression

Article 3 : le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation.

Article 7 : nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi.

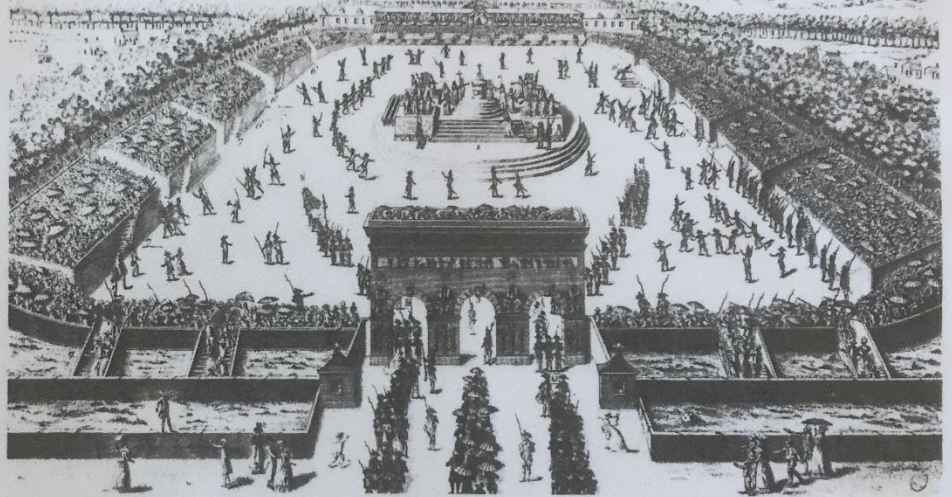
Article 10 : nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses.

Article 11 : la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement.

6 – Le roi gouverne avec les députés

En octobre 1789, le roi et sa famille sont obligés de quitter Versailles et de venir s'installer au château des **Tuilleries** à Paris. Ils sont escortés par une foule d'hommes et de femmes qui sont allés les chercher en criant "du pain !".

L'Assemblée Constituante suit le roi et vient siéger à Paris dans une salle proche du château. Elle continue pendant la fin de 1789 et pendant toute l'année 1790 à voter des lois pour transformer le gouvernement de la France. **Louis XVI** paraît tout accepter, il prête même serment de fidélité à la Constitution au cours d'une grande cérémonie, **la Fête de la Fédération**, qui se déroule à Paris le jour du premier anniversaire de la prise de la Bastille : **le 14 juillet 1790**. Y participent le roi et sa cour, les députés et des représentants de toutes les régions de France. Ils défilent ensemble pour montrer qu'ils font tous partie de la même nation.



La fête se déroule sur l'esplanade du Champ de Mars à Paris. 200 000 Parisiens ont pris place sur les gradins. On a construit pour la cérémonie l'arc de triomphe, l'autel au centre et les tribunes du Roi et de la Cour.

3/ A l'aide des derniers documents, complète la frise au-dessus avec les dates des étiquettes blanches.

4/ Visionne la suite de la vidéo de la semaine dernière à partir de 32 minutes jusqu'à 1h39min:

<https://www.youtube.com/watch?v=hPMuGxeRMZg>



Des scènes peuvent heurter la sensibilité de certains enfants : je vous conseille de visionner les passages avant afin de déterminer si votre enfant peut les regarder, sinon je vous conseille de les sauter :

Par exemple : de 41 min à 48 min et de 1h19min à 1h20min.

5/ Retiens de cette séance : H26 et H27 + la frise.

H26/La Révolution, la Nation

- La prise de la Bastille

Le 14 juillet 1789, les Parisiennes et les Parisiens prennent la prison de la Bastille : c'est le début de la Révolution française.

- 1789 : la fin des privilèges et de l'ancien régime :

Durant l'été, les députés votent	Avant	Après
La fin des privilèges	- Il y a des lois pour les nobles, et d'autres pour le peuple - Les nobles et le clergé ne paient pas autant d'impôts que le peuple.	- La loi est la même pour tous. - Tous paient des impôts.
La déclaration des droits de l'homme et du citoyen	- Les hommes ont très peu de droits. - Il n'y a pas de « citoyens »	- Les hommes ont des droits - Il y a des citoyens

- La fin de la monarchie absolue :

	L'Ancien régime	La Constitution de 1791
La monarchie...	absolue	Constitutionnelle (le pouvoir du roi est partagé avec les députés)
Les lois sont faites par...	Le roi	Des députés élus
Les lois sont appliquées par...	Le roi	Le roi
Les sanctions contre ceux qui ne respectent pas la loi sont données par...	Le roi et les juges	Les juges

L'abolition : la suppression, la fin.

L'Ancien régime : la monarchie absolue française.

Un citoyen : à l'époque de la Révolution, un homme qui a des droits et des devoirs envers le pays.

Un député : à l'époque de la Révolution, un homme choisi pour représenter un groupe de personnes.

Une monarchie constitutionnelle : une monarchie dans laquelle la Constitution limite le pouvoir du roi.

H27/ Les droits de l'homme

Article 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Article 3 : personne ne peut exercer d'autorité si elle ne lui a pas été confiée par la Nation.

Article 4 : la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas aux autres.

Article 6 : tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Article 10 : personne ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses.

Article 13 : l'impôt doit être réparti entre tous les citoyens.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne concerne alors que la moitié de la population française : les femmes n'ont obtenu aucun droit pendant la Révolution.

